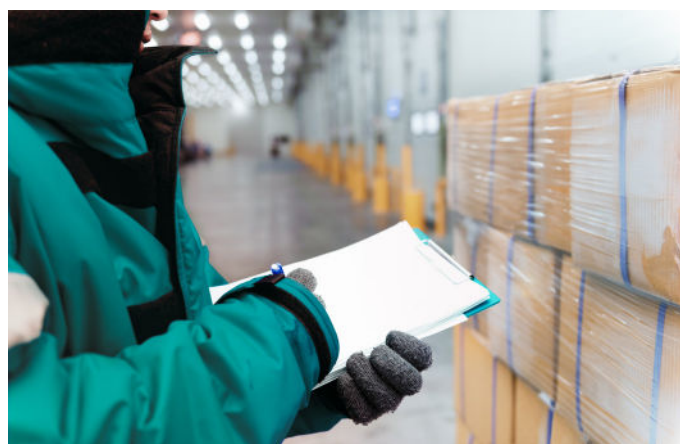




Transport de marchandises périssables sous température dirigée

N° 102 • Septembre 2025 • Fiche conseils et prévention

Avec une progression de 4 % par an depuis 2014 et une croissance de 50 % d'ici 2025 selon la dernière analyse de Les Echos-Etudes « le marché du transport frigorifique à l'horizon 2025 », le transport routier sous température dirigée est un véritable challenge au quotidien : entre les contraintes liées au respect de la chaîne du froid (réglementation ATD), les exigences des chargeurs (livraison en sas, maintien à température, délais de livraison) et les évolutions climatiques, les entreprises de transport et logistique sont sous pression.



150 000 véhicules frigorifiques composent le parc français pour 100 000 000 de tonnes de marchandises. Nous constatons une augmentation sensible du nombre de sinistres du fait de plusieurs causes :

- manque de temps et de ressources pour effectuer les contrôles à réception sur les plateformes frigorifiques ;
- difficulté de récupération des documents émargés accompagnant la marchandise ;
- incompréhension des exigences des relevés de températures : le chargeur exige des contrôles de température au niveau des cartons ou des UVC (unité de vente Consommateur) en lieu et place du contrôle au colis, au sens de la définition du contrat type.

Face à ce défi, voici quelques préconisations pour aborder sereinement cette activité essentiellement axées sur le froid positif (réfrigérés) et négatif (congelés).



À retenir

Marchandises périssables : denrées et produits sujets à prompt détérioration et/ou dont la conservation justifie le maintien sous température dirigée.

Véhicules à température dirigée : tout engin isotherme, réfrigérant, frigorifique ou calorifique tels que définis par les textes réglementaires en vigueur.



Qui est responsable de quoi ?

	 AU DÉPART	 EN COURS DE TRANSPORT	 L'ARRIVÉE
Responsabilité du donneur de l'ordre	L'abaissement ou l'élévation préalable de la température de la marchandise pour l'amener au niveau requis.	-	-
Responsabilité du transporteur	L'abaissement ou l'élévation préalable de la température de la caisse pour l'amener au niveau requis.	Maintien de la température ambiante à l'intérieur du véhicule réfrigérant, frigorifique ou calorifique, selon : ■ les indications portées sur le document de transport, ■ ou toutes les instructions écrites du donneur d'ordre, ■ ou, à défaut, selon la nature de la marchandise conformément à la réglementation en vigueur.	-

Qui contrôle quoi ?

Contrôles	Une vérification contradictoire de la température du véhicule avant l'ouverture des portes et de la marchandise est effectuée avec mention sur le document de transport.	Une surveillance de chaque instant par le chauffeur des indicateurs de température de la remorque doit être faite.	Une vérification contradictoire de la température de la marchandise doit être effectuée.
------------------	--	---	---



En cas d'anomalie de température décelée, signalez...

sur la Lettre de voiture les réserves précises et détaillées, de manière contradictoire, et emportez avec vous votre exemplaire. Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer les contrôles de températures (semi-remorque déjà chargée et scellée par exemple) spécifiez-le sur la lettre de voiture.



En cas d'empêchement à la livraison...

le service d'Exploitation doit dans tous les cas **réclamer les instructions écrites du donneur d'ordres**. En l'absence de réactivité de ce dernier ayant pour conséquence un dommage à l'arrivée, la présomption de responsabilité est susceptible d'être engagée.

Dans tous les cas, face à un sinistre, informez...

votre intermédiaire d'assurance en déclarant le sinistre au plus vite afin qu'une expertise soit diligentée en urgence de permettre au propriétaire des marchandises de décider de leur devenir.

À vérifier

Certains systèmes ayant pour but la réduction d'émissions de CO₂ des moteurs peuvent influencer sur l'alimentation en froid de la caisse frigorifique : assurez-vous que ces systèmes n'impactent le calibrage des températures requises pour les marchandises qu'on vous a confiées.



Alertes

Mettez une alerte sur les périodes de canicule de plus en plus récurrentes, vérifiez fréquemment les pleins de gasoil pour les groupes frigo.



1

La température de la remorque doit être vérifiée tout au long du voyage, y compris avant et après les arrêts.

2

Réalisez la prise de température de la marchandise en surface et à cœur si possible. Il est préférable que la prise de température soit effectuée sur les mêmes produits qui ont été contrôlés au départ.

3

Tenez compte de votre environnement : un stationnement en plein soleil un jour de canicule aura plus de conséquences qu'un soir de décembre, surtout si les portes sont ouvertes pour déchargement.

À noter

Pendant les périodes de déchargement, **il est toléré une certaine élévation de la température (provoquée par l'ouverture des portes et par le temps de déchargement) qui, pour les surgelés, ne peut toutefois excéder 3°C** (de sorte que la température en surface ne dépasse jamais -15°C).

Protégez la planète et maîtrisez vos charges financières !

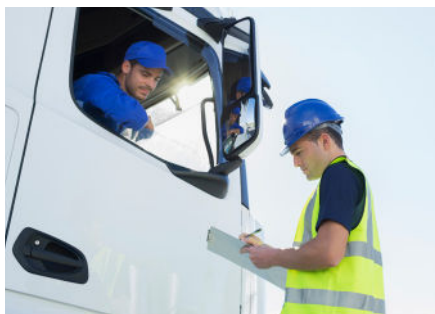
Limitier les temps d'ouverture de la caisse permet de limiter l'utilisation du groupe froid et réduit les consommations d'énergie associées : moins de dépenses d'énergies et moins de CO₂ émis !

L'ouverture fréquente et prolongée de la caisse lors des livraisons peut entraîner des pertes de froid importantes si aucune mesure n'est prise pour les limiter.

Pour maintenir les produits à la température désirée, il sera nécessaire de produire plus de froid suite à chaque fermeture. Plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre afin de réduire ces pertes. Certaines sont en lien avec les habitudes de travail lors des opérations de chargement,

mais aussi avec celles des conducteurs lors des opérations de livraison des produits.

Dans cette optique, une solution consiste à former les conducteurs à l'optimisation du temps de chargement/déchargement.



Comment ?

- Le fait d'organiser le chargement par client dans l'ordre inverse des livraisons (charger en dernier les produits à livrer en premier) facilitera l'accès et réduira ainsi le temps nécessaire à chaque déchargement, et donc la durée d'ouverture des portes.
- N'oubliez pas d'optimiser votre chargement pour que le brassage d'air se fasse au mieux et que la température souhaitée soit bien présente dans l'ensemble de la semi-remorque.

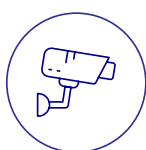
Le + AXA

L'oubli de réglage, que nous dissocions de la notion d'erreur, peut être couvert dans les contrats transports AXA France !

La garantie est exclusivement acquise aux conditions suivantes :

- vous devez **justifier de la formation** du chauffeur sur la manipulation des appareils régulant la température du véhicule impliqué (fiche de formation, attestation de formation) ;
- vous devez **justifier d'un document** indiquant la température à respecter pour chaque voyage.

Votre intermédiaire étudiera avec vous l'intégration de cette extension de garantie à votre contrat : **contactez-le !**



Vigilance

(lors des stationnements)

- Assurez le suivi des alertes
- Vérifiez les niveaux de carburants des appareils de régulation de la température
- Evitez les ouvertures prolongées de la remorque
- en cas d'éventuelle attente prolongée, vérifiez en amont que les installations prévues pour accueillir les camions et les marchandises sont adaptées



Entretien

Assurez-vous du bon entretien des matériels de régulation de la température



Vérification

Faites vérifier les températures des marchandises de façon contradictoire avant le chargement et le déchargement

